

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
18 avril 2001  
Français  
Original: anglais

---

**Lettre datée du 16 avril 2001, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim  
de la Mission permanente de l'Ouganda auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir le texte d'une déclaration du Gouvernement ougandais concernant le rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo (S/2001/357). Cette déclaration fait état de la réaction initiale de l'Ouganda à l'égard du rapport.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de cette déclaration à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil.

Le Ministre conseiller,  
Chargé d'affaires par intérim  
(*Signé*) J. D. Semambo **Kalema**

**Annexe à la lettre datée du 16 avril 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Gouvernement ougandais concernant le rapport présenté en avril 2001 par le Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo**

**1. Introduction**

Le Gouvernement ougandais a reçu le texte du rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo, qui a été publié à New York le 16 avril 2001.

Il a pris note avec une vive préoccupation de la teneur du rapport, en particulier des graves allégations et accusations portées contre S. E. le Président de la République de l'Ouganda, le Gouvernement ougandais et des officiers de rang supérieur des Forces de défense du peuple ougandais (UPDF).

Il tient à faire part de sa réaction initiale à l'égard des points suivants :

**2. Problèmes de sécurité en République démocratique du Congo**

Contrairement à l'esprit et à la lettre du rapport, le Gouvernement ougandais réaffirme que, comme on le sait bien, il est intervenu en République démocratique du Congo en raison de véritables problèmes de sécurité. Il s'agit notamment des opérations de l'Alliance des forces démocratiques (ADF), du Front de la rive occidentale du Nil (WBNF), du Front national pour le salut de l'Ouganda (UNRF II) et du NALU, appuyés par les Soudanais, du génocide des ex-Forces armées rwandaises (ex-FAR)/Interahamwe qui se sont servis et continuent de se servir du territoire de la République démocratique du Congo comme tremplin pour lancer systématiquement des attaques terroristes gratuites contre la population ougandaise, ainsi qu'en témoignent les massacres effroyables de Kichwamba en 1998 et de Bwindi en 1999.

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo n'a pas été en mesure d'exercer efficacement son contrôle sur l'ensemble du territoire de la République. Lorsque la rébellion a éclaté en 1998, il est apparu clairement que le Gouvernement soudanais avait l'intention d'utiliser les aéroports équipés de revêtements en dur dans l'est de la République démocratique du Congo pour réarmer, réorganiser, réentraîner et réapprovisionner ces éléments hostiles à l'Ouganda avec la connaissance et la complicité du Gouvernement de la République démocratique du Congo.

Ce dernier gouvernement a lui-même reconnu l'existence de cette menace dans le Protocole signé en 1998.

Grâce au déploiement des UPDF en République démocratique du Congo, nos forces ont pu neutraliser la plupart de ces menaces de sorte que neuf bataillons se sont retirés unilatéralement et un engagement sans équivoque a été pris de respecter

l'Accord de paix de Lusaka et notamment les plans de désengagement de Kampala et d'Harare.

### **3. Points sur lesquels l'Ouganda est fondamentalement en désaccord avec le rapport**

Au paragraphe 95 du rapport, le Groupe d'experts reconnaît que les autorités ougandaises lui ont communiqué les données détaillées et autres informations qu'il avait demandées. Le Gouvernement ougandais est stupéfait de constater que, malgré sa coopération, le Groupe d'experts s'est largement fondé sur des sources non identifiées, des allégations non vérifiées, des rumeurs pures et simples et des conclusions illogiques. Il n'a pas tiré pleinement parti de la possibilité qui lui avait été offerte de débattre de la question avec des représentants du Gouvernement, dont S. E. le Président de la République de l'Ouganda, la société civile ougandaise, les dirigeants et membres de la rébellion en République démocratique du Congo et lors de ses visites sur place dans les secteurs intéressant l'enquête, qui ont fini par être mentionnés dans le rapport.

L'Ouganda estime que, pour tous les problèmes évoqués dans le rapport, le Groupe d'experts l'a sciemment et délibérément condamné de façon injustifiée :

a) Bien que l'Ouganda ait appuyé sans réserve les activités du Groupe d'experts aussi bien à New York qu'à Kampala, il s'inscrit fondamentalement en faux contre une enquête qui, sans aucun élément de preuve crédible, vise à discréditer la personne et la famille de S. E. le Président de la République de l'Ouganda;

b) Le Groupe d'experts a formulé la plupart de ses conclusions sans avoir pris la peine d'obtenir les informations – pourtant aisément accessibles – indiquant que les sociétés Trinity et Victoria n'appartiennent pas au UPDF ni aux fonctionnaires cités dans le rapport;

c) Le Groupe d'experts a condamné, comme forme d'exploitation de la République démocratique du Congo par l'Ouganda, tous les échanges commerciaux entre Ougandais et Congolais. Ces échanges ont lieu depuis des temps immémoriaux dans l'intérêt mutuel des deux peuples. Ce troc traditionnel de marchandises ou de marchandises contre de l'argent est devenu encore plus vital pour la population congolaise après la rupture de l'ordre public et l'effondrement des infrastructures en République démocratique du Congo;

d) On a tenté de faire l'amalgame entre les officiers ougandais et les dirigeants politiques congolais des mouvements rebelles dans le but de :

i) Rendre l'Ouganda responsable de certaines activités des dirigeants congolais;

ii) Donner l'impression que les dirigeants congolais n'ont aucun droit sur les ressources de leur propre pays, avançant ainsi l'hypothèse inacceptable selon laquelle il ne s'agit pas d'une rébellion, mais d'une agression de l'Ouganda;

e) Malgré le succès que représente l'Accord de paix de Lusaka, il semble que le Groupe d'experts fasse partie d'une vaste conspiration visant à compromettre les résultats, alors même qu'il commence à se concrétiser sur le terrain, à savoir par :

- Le cessez-le-feu et le dégage­ment des forces militaires en République démocratique du Congo;
- Le déploie­ment d'observateurs militaires des Nations Unies chargés de surveiller le processus de dégage­ment;
- Le retrait unilatéral de la plus grande partie des forces ougandaises;
- L'engage­ment tout récent du Gouverne­ment congolais d'instaurer un dialogue entre Congolais;
- L'amélioration des relations entre Kampala et Kinshasa;

f) La plupart des allé­gations dont il est question font l'objet d'une action devant la Cour internationale de Justice à La Haye. L'Ouganda est en train de présenter sa défense. Les règles régissant les travaux de cette cour donneront amplement le temps et la possibilité d'exposer les faits et d'évaluer les éléments de preuve afin que non seulement justice soit faite mais qu'il ne subsiste à cet égard aucun doute dans les esprits.

#### 4. Méthodologie

Le Gouverne­ment ougandais est fort préoccupé par les méthodes utilisées par le Groupe :

a) Celui-ci a refusé de lui exposer par écrit la teneur des allé­gations du Gouverne­ment de la République démocratique du Congo, comme il le lui avait demandé pour pouvoir préparer convenablement sa réponse;

b) Le Groupe a refusé de participer à une réunion avec des experts ougandais en vue d'un dialogue approfondi et a préféré s'entretenir avec les ministres en l'absence de leurs technocrates;

c) La teneur de la plupart des pièces concernant les activités économiques menées dans le pays qui ont été présentées au Groupe par le Gouverne­ment ougandais n'est pas reflétée dans le rapport du Groupe. Il semble que les conclusions du Groupe aient été fortement influencées par certaines allé­gations recueillies, lors de visites clandestines et irrégulières par un de ses membres, allé­gations dont le Gouverne­ment ougandais n'a pas été mis au courant;

d) Le Groupe a refusé l'occasion qui lui était donnée de se rendre sans frais dans des conditions de sécurité garanties dans toutes les zones sous le contrôle des UPDF où il aurait pu s'entretenir avec des particuliers, des représentants d'organisations non gouvernementales, des dirigeants politiques, des membres de la rébellion et des officiers et hommes de troupes des UPDF afin d'établir les faits sur le terrain même en République démocratique du Congo;

e) Le Groupe a décliné l'offre qui lui était faite par l'Ouganda de se rendre à nouveau à Kampala pour y recueillir de plus amples éclaircissements et témoignages après la parution du rapport d'activité en janvier 2001;

f) Enfin, les sanctions que l'on envisage d'imposer à l'Ouganda sont sans rapport aucun avec des accusations aussi peu soutenables, qui impliquent des individus et non pas l'Ouganda en tant qu'État, ainsi qu'il ressort du paragraphe 85 du rapport du Groupe.

## 5. Conclusions

a) En dépit des méthodes viciées et des allégations et accusations non corroborées dont il est fait état dans le rapport, le Gouvernement ougandais est disposé à appuyer les efforts du Conseil de sécurité à condition que :

i) Le mandat du Groupe soit rendu plus équilibré et plus équitable;

ii) La composition du Groupe soit élargie et rendue plus représentative. À cette fin le Gouvernement ougandais est prêt à mettre à la disposition de l'ONU tout Ougandais mentionné dans le rapport aux fins d'enquête;

b) Le Gouvernement ougandais va, de son côté, enquêter sur les différentes allégations et demandera des comptes à tout individu trouvé coupable;

c) Enfin, le Gouvernement ougandais demande à la communauté internationale de faire tout ce qui est possible pour maintenir dans la bonne voie l'Accord de paix de Lusaka qui répond aux problèmes politiques internes du Congo et aux préoccupations que suscite la sécurité de la région, cet accord dont l'importance est reconnue dans le rapport même du Groupe.

Le Ministre en charge de la présidence  
(*Signé*) Ruhakana **Rugunda**

---